

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de Septembre, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, au Langon, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
MOREAU Yannick	DAMVIX	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
ROBIN Noël	LIEZ	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
Présents : 13 – représentés : 0		13/15
CC Sud Vendée Littoral		
GRELAUD Frédéric	CHAILLE LES MARAIS	Suppléant
LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	Pouvoir à BOURNEL Paul
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
CAREIL Pierre	ST GEMME LA PLAINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
Présents : 07 – représenté : 1		08/14
CC Pays Fontenay Vendée		
DEBORDE Bruno	AUCHAY SUR VENDEE	Suppléant
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
PAGEAUD Romain	VELLUIRE SUR VENDEE	Suppléant
MAROT Roger	LONGEVES	
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE	
PERAUD François	MONTREUIL	Suppléant
BOURDEAU Marylène	ST MARTIN DES FONTAINES	Suppléante
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
Présents : 10 – représentés : 1		11/22
CC Pays de la Chataigneraie		
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Présents : 3 – représentés 0		03/10
Total présents :		33
Total représentés :		2
Total présents et représentés :		35/64

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : TRAVAUX DIGUES MARITIMES (PAPI ACTIONS 7.7.2 ET 7.3) – ANNULE ET REMPLACE DELIB N°60/2025 DU 22 SEPTEMBRE 2025 POUR ERREUR MATERIEL : LIRE LOT N°2 AU LIEU DE LOT N°3 POUR L'ACTION 7.3

M. le Président présente le Bilan des chantiers 2025 :

Chantier de la Prée Mizottière et des Six Pierres :

Ce chantier, portant sur la **rehausse et le confortement de 4 km de digues**, est **presque achevé**, à l'exception des finitions (notamment l'ensemencement).

Les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions. Sur les deux lots attribués :

-  **Lot 1 – Térélian**
 - Optimisation des zones d'emprunt proches, générant des **moins-values**
 - **Prestations complémentaires :**
 - Homme trafic pour la circulation sur le pont de l'Épine : 242,5 h à 60 € HT/h → **14 550,00 € HT**
 - Installation d'une géogridde à la Porte de Vienne → **2 322,32 € HT**
-  **Lot 2 – Groupement CEPM / Guyonnet / NOPAL**
 - Travaux de nuit pour maintenir la piste cyclable ouverte → **4 830 € HT**
 - Changement de technique pour l'aménagement en enrochements (zone RD10) → **36 055 € HT**
(Quantité réalisée inférieure à celle prévue, coût devrait être inférieur à ce montant)

Les **accostages prévisionnels** sont inférieurs aux montants engagés :

-  Lot 1 : **559 579,10 € HT**
-  Lot 2 : **581 150 € HT**

Prestations complémentaires :

-  Acquisitions foncières et compensations agricoles : **100 000 € HT**
-  Maîtrise d'œuvre (ISL) : **53 812,00 € HT**

Montant global estimé de l'action Prée Mizottière : 1 265 000 € HT, conforme au montant PAPI prévu.

Chantier des digues des polders de Champagné :

Ce chantier, débuté en 2024, a repris en septembre 2025 sur le dernier tronçon de la digue du **Petit Rocher** (550 ml). Il comprend trois lots :

-  **Lot 1 – Digue de Virecourt** : finitions à réaliser, montant conforme à l'acte d'engagement → **341 290 € HT**
-  **Lot 2 – Digue du Petit Rocher** : en cours, montant final **supérieur** à l'acte d'engagement (**499 794 € HT**) en raison de deux prestations supplémentaires :
 - Maintien de l'accès au polder du Pas de la Bosse → **3 984,40 € HT**
 - Aménagement au Portereau du Petit Rocher (enrochements, passage busé, gardes au corps) → **prévision : 30 000 € HT**
-  **Lot 3 – Ouvrage du Pas de Sergent** : terminé, montant final **261 557,70 € HT** (inférieur au montant engagé)

Montant PAPI global de l'action Champagné : 1 171 730 € HT

Accostage actuel : 1 101 255,37 € HT, grâce à la prise en charge de certaines compensations environnementales par le **FEADER (Union Européenne)**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ✓ Accepte les prix nouveaux de l'action 7.7.2 : digues de la Prée Mizottière - Marché N° 2024-IV-22-SMVSA,
 - Lot 1 : Térélian - Prestation Homme-traffic pour 14 550,00 € HT
 - Lot 1 : Térélian - Installation de Géogrille pour 2 322,32 € HT
 - Lot 2 : Groupement CEPM/Guyonnet/NOPAL - travaux de nuit pour 4 830,00 € HT
 - Lot 2 : Groupement CEPM/Guyonnet/NOPAL - aménagement d'enrochement et talus d'une tête de buse pour un montant maximum de 36 055,00 € HT
- ✓ Accepte les prix nouveaux de l'action 7.3 : digues premières des Polders de Champagné - Marché N° 2023-III-10-SMVSA
 - Lot 2 : Groupement CEPM/Guyonnet/NOPAL - Accès au Pas de la Bosse pour 3 984,40 € HT
 - Lot 2 : Groupement CEPM/Guyonnet/NOPAL - Aménagement du Portereau du Petit Rocher pour un montant maximum de 30 000,00 € HT
- ✓ Autorise le président à signer les documents nécessaires à la finalisation de ces marchés et actions.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER